

# Bulletin de **LIAISON** de la Communauté métropolitaine de Québec

Volume 4 • Numéro 1 • 4 avril 2007

## ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT POUR L'ÉTÉ 2007

Initialement prévue en décembre 2006, la date d'adoption du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD) est désormais fixée à juin 2007. Les consultations publiques sur ce projet auront lieu à l'automne. Ce délai permettra aux commissions et aux administrations concernées de finaliser leurs travaux relatifs à l'élaboration des orientations et aux mesures à inscrire au projet de schéma.

## SOYEZ FUTÉ, ACHETEZ USAGÉ

La CMQ a rendu public un tout nouvel outil destiné aux citoyens qui désirent faire leur part pour la protection de l'environnement : le guide *Achetez usagé!* Ce dernier répertorie près de 200 entreprises, toutes localisées sur le territoire de la CMQ Rive-Nord, où les citoyens peuvent se procurer, à bon prix, une foule de biens usagés de consommation courante tels articles de sport, jouets, livres, meubles, vêtements, ordinateurs, appareils électroménagers et autres.

Fruit d'une collaboration entre la CMQ, les municipalités et MRC du territoire et les partenaires du milieu du réemploi, ce nouvel outil, tiré à 300 000 exemplaires, a été distribué dans tous les foyers du territoire. Simultanément, une campagne de promotion vise à sensibiliser les citoyens aux vertus du réemploi, une façon différente de consommer qui permet de donner une seconde vie aux biens que nous possédons, aide à diminuer la pression exercée sur les ressources naturelles, réduit le recours à l'élimination et permet aux citoyens de réaliser des économies substantielles.

L'effort de sensibilisation entrepris par la CMQ fait suite à l'adoption, par cette dernière, du *Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord*. À l'automne 2005, la CMQ publiait le *Bottin du réemploi*, destiné pour sa part aux citoyens qui désiraient se départir écologiquement d'une multitude de biens en bon état mais devenus inutiles. Le nouvel effort entrepris par la CMQ constitue donc la deuxième phase de sensibilisation aux vertus du réemploi.

*Achetez usagé!* peut également être consulté sur Internet à l'adresse [www.achetezusage.com](http://www.achetezusage.com)

## LA CMQ REPRÉSENTÉE SUR LA COMMISSION FORESTIÈRE RÉGIONALE

Lors de sa séance de février, le conseil désignait un de ses membres, monsieur André Demers, pour représenter la CMQ à la commission forestière régionale provisoire de la Capitale-Nationale. Rappelons que cette commission est née dans la foulée du rapport Coulombe sur la gestion de la forêt publique québécoise.

## UN APPUI DE LA CMQ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) entend élaborer une stratégie de développement économique à l'échelle de la région métropolitaine. Cette stratégie prendra largement appui sur les travaux déjà réalisés par les projets ACCORD des régions, pour les créneaux d'excellence, et par la CMQ dans le cadre de l'élaboration de son plan des grands enjeux du développement économique. Les axes prioritaires d'intervention et les moyens d'action à mettre en place devront être précisés.

À court terme, le conseil de la CMQ donne aussi son accord de principe :

- à un soutien de la CMQ aux efforts déjà en cours dans la région pour le renforcement des créneaux d'excellence, notamment par la création d'un fonds métropolitain;
- à un soutien de la CMQ aux défis économiques posés par les changements démographiques et la main d'œuvre, notamment par la mise en place d'une table métropolitaine sur l'emploi.

Chargée de l'élaboration de cette stratégie, la commission Développement économique et touristique devra également voir à poursuivre ses activités en matière de veille économique régionale et à en diffuser les résultats auprès des partenaires régionaux.

La Communauté métropolitaine de Québec désire ainsi appuyer le plus efficacement possible les efforts des entreprises et organismes de la région, particulièrement face aux enjeux relatifs à la main d'œuvre, à la productivité et à la compétitivité des entreprises, à la diversification économique, à l'accueil des projets de développement économique et de développement durable de même qu'à l'amélioration des infrastructures de transport.

## ÉTUDE SUR LES PAYSAGES

Le conseil de la CMQ octroyait, en janvier dernier, un mandat d'étude sur les paysages. La réalisation de cette dernière a fait l'objet d'une entente entre la CMQ, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), qui ont accepté de verser chacun 25 000 \$ à cette fin.

Le territoire de la CMQ est riche de son fleuve, de ses milieux naturels, de son patrimoine et de son histoire. La présence de cinq arrondissements historiques, de parcs et d'aires protégées en témoigne. De plus, peu de régions métropolitaines peuvent s'enorgueillir de posséder une telle richesse et de figurer au palmarès de l'UNESCO pour sa contribution au patrimoine mondial. Ces éléments constituent un cadre de vie ayant une valeur importante pour les résidents et leurs visiteurs.

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD), la CMQ a retenu comme grande orientation de prendre en compte, de protéger et de mettre en valeur les paysages sur le territoire métropolitain. Conséquemment, elle désire se doter d'une vision globale de ces derniers, et plus spécifiquement des paysages d'intérêt métropolitain à l'égard desquels elle compte intégrer des objectifs dans le SMAD.

La CMQ désire connaître la réalité de ses paysages et leurs valeurs, les facteurs qui caractérisent un type de paysage et pas un autre ainsi que l'évolution passée et prévisible des paysages en fonction des dynamiques économiques, sociales et environnementales présentes sur son territoire. Elle souhaite finalement identifier les paysages d'intérêt métropolitain et les mesures nécessaires à leur protection.

## IMPLANTATION D'ÉOLIENNES – LA CMQ POURSUIT SES TRAVAUX

Suite à l'adoption d'un premier règlement de contrôle intérimaire applicable aux territoires non organisés de la région, le conseil de la CMQ a mandaté la commission Aménagement afin qu'elle poursuive sa réflexion sur l'implantation d'éoliennes de petite, moyenne ou grande envergure dans les territoires municipaux et qu'elle fasse rapport au conseil sur cette question au cours des prochains mois.

Les principes du règlement à venir viseront de manière générale à :

- Assurer la protection et le bien-être des populations relativement aux implantations d'éoliennes;
- Protéger les ressources naturelles, touristiques, patrimoniales et paysagères du territoire;
- Maintenir et préserver la faune (notamment ailée) et ses habitats en regard des implantations d'éoliennes;
- Assurer des conditions économiques favorables au développement éolien.



**Communauté  
métropolitaine  
de Québec**

**Bâtir. Dans un même esprit.**

## LES COMMISSIONS ADOPTENT LEUR PROGRAMME DE TRAVAIL

Les commissions permanentes de la CMQ ont déposé leur programme de travail pour l'année 2007.

Le mandat de la commission Transport en commun métropolitain a été modifié pour inclure l'ensemble des questions touchant le transport dans la région métropolitaine. Plus particulièrement, la commission Transport métropolitain poursuivra ses travaux pour l'amélioration du transport interrives et les déplacements entre l'agglomération de Québec et les MRC faisant partie de la CMQ (Rive-Nord).

Le soutien et la mise en œuvre du Plan des grands enjeux économiques de la CMQ sera au cœur des préoccupations de la commission Développement économique et touristique. L'élaboration d'une stratégie de développement économique à l'échelle de la région métropolitaine ainsi que le soutien aux initiatives de développement économique (démarche ACCORD) et aux défis posés par la démographie et l'emploi constitueront des éléments majeurs du programme de travail de la commission pour 2007.

La commission Environnement, en 2007, aura pour principales responsabilités de suivre et de coordonner la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord*. Le bilan du PGMR, le comité communautaire de suivi et les communications 2007 de la CMQ en lien avec le PGMR sont parmi les principales préoccupations de la commission.

La commission Aménagement, pour sa part, poursuit son travail d'élaboration du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD), en plus d'assurer le suivi du règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur les éoliennes et du RCI applicable aux zones agricoles de Québec et de Lévis. L'étude sur les paysages, dont il est question dans un autre article, fait également partie des dossiers que cette commission doit étudier en 2007.

Pour abonner un collègue, modifier un abonnement, recevoir la version électronique de ce Bulletin ou en commenter le contenu, veuillez vous adresser à : Bulletin de liaison, CMQ, 1130 route de l'Église, Sainte-Foy (Québec), G1V 4X6, par télécopieur au (418) 641-6545 ou par courriel à [info@cmquebec.qc.ca](mailto:info@cmquebec.qc.ca).

[www.cmquebec.qc.ca](http://www.cmquebec.qc.ca)